

A man with a beard and short hair, wearing a dark blue polo shirt, is shown from the chest up. He is pointing his right index finger at a white rectangular thermostat mounted on a white vertical radiator. In his left hand, he holds a blue handheld electronic device with a screen and several buttons. The background is a plain, light-colored wall. A decorative graphic of several curved orange lines arches across the top of the image.

# Économisons l'énergie

Préserveons les ressources

# Economiser en chauffant futé

## Être concerné, être acteur :

Dans un immeuble, le chauffage représente plus de 30% des charges, soit, pour un appartement de 3 pièces, environ 950 €/an\*.

Exprimé en gaz à effet de serre, ce sont 2,5 tonnes de CO<sub>2</sub>/an, qui sont rejetés par un foyer de 3 personnes. Autant qu'une voiture qui parcourt 17 000 kilomètres.

## Avec quelques gestes simples, on peut réduire sa consommation de chauffage de 20% en moyenne :

- Manoeuvrer régulièrement les robinets de radiateurs les empêche de se bloquer.
- Purger l'air des radiateurs en améliore l'efficacité et évite les bruits parasites.
- Réduire systématiquement le chauffage en cas d'absence :
  - › La journée en partant au travail et la nuit en allant se coucher, couper le radiateur du séjour (en principe le plus grand de l'appartement).
  - › Pour une absence de plusieurs jours, mettre les robinets thermostatiques sur la position hors gel. On peut aussi ne laisser qu'un ou deux radiateurs allumés, avec les portes de toutes les pièces ouvertes.
- Contrôler régulièrement la température des pièces, qui doit être modulée en fonction de l'usage :

### Températures recommandées pour optimiser ses frais de chauffage sans altérer le confort

Absence de plus de deux heures	16°C
Absence de plusieurs jours	14°C
Chambre à coucher	17°C
Cuisine	18°C
Chambre d'enfants	19°C
Séjour	20°C
Salle de bains	21°C
Pièce inoccupée ( au delà de 48h )	8°C minimum ( position hors gel )

\*valeur actualisée au 31-10-2012

# La loi au service de l'individualisation des frais de chauffage

Depuis 1974\* l'utilisation raisonnée de l'énergie est inscrite dans la loi. Le code de l'énergie précise que tous les immeubles chauffés collectivement doivent être équipés de systèmes de comptage dans les appartements, tant pour l'eau chaude que pour le chauffage.

## Aujourd'hui

Un des objectifs majeurs fixé par le Grenelle de l'environnement est de réduire par 4, en 2050, les consommations d'énergie. Par ailleurs, le secteur du bâtiment est responsable de 23% des émissions de gaz à effet de serre.

Les pouvoirs publics ont encouragé la mise en place des répartiteurs de frais de chauffage grâce à des mesures comme le crédit d'impôt (pour la vente et la pose) et les certificats d'économie d'énergie. Dans le cadre de la loi Grenelle 2, le décret 2012-545 du 23 avril 2012 confirme l'obligation d'installation de ces dispositifs et précise les modalités de mise en oeuvre.

La directive européenne sur l'énergie (EED du 12 septembre 2012), demande aux Etats membres d'adapter leur législation, pour imposer la mise en place de systèmes d'individualisation avant le 31 décembre 2016.

\*article L 241-9

## Les bonnes pratiques

- Adopter le confort "juste ce qu'il faut" en utilisant les robinets thermostatiques.



- Chauffage ouvert = fenêtres fermées.



- Aérer : laisser vos fenêtres grandes ouvertes pendant cinq minutes :
  - > L'air est renouvelé, les murs n'ont pas le temps de refroidir.
  - > A proscrire : la fenêtre entrebâillée.
- Adapter ses vêtements.



## Les bénéfices : pour vous, pour la planète

- Installer des répartiteurs de frais de chauffage sur les radiateurs avec un service adapté, c'est bénéficier de 100 € nets (en moyenne, pour un appartement de 3 pièces)\* de réduction sur votre facture de chauffage.



Les répartiteurs de frais de chauffage sont installés dans plusieurs dizaines de milliers de logements en France par an. Les économies d'énergie réalisées correspondent à la consommation de chauffage d'une ville de 100 000 habitants !



# ista, proche de chez vous

## Région Ouest

---

ista ODE : Z.A. les Hauts de Couëron ■ Rue des Imprimeurs ■ 44 220 Couëron  
Tél.: 02 51 83 70 30 ■ Fax : 02 40 94 07 38

ista CIS : 3, rue des Artisans ■ 37 300 Joué-Lès-Tours  
Tél.: 02 47 36 48 00 ■ Fax : 02 47 38 32 42

## Région Est

---

ista SLCG : 7, rue du Parc ■ 67 205 Oberhausbergen  
Tél.: 03 88 56 34 44 ■ Fax : 03 88 56 34 33

ista CIS : Parc Technologique ■ 28, rue de Broglie ■ 21 000 Dijon  
Tél.: 03 80 60 02 30 ■ Fax : 03 80 74 29 70

## Région Sud

---

ista CIS : Z.I. du Phare ■ 27, rue François Arago ■ 33 700 Mérignac  
Tél.: 05 57 92 88 20 ■ Fax : 05 57 92 88 39

ista CIS : Parc Mure ■ Bât. A1 - 16 ■ boulevard des Acières ■ 13 010 Marseille  
Tél.: 04 91 29 09 91 ■ Fax : 04 91 95 79 45

## ista AZURÉENNE

BP 41 ■ 06801 Cagnes / Mer ■ Cedex 1  
Tél.: 04 93 20 13 13 ■ Fax : 04 92 13 47 00

## Région Île-de-France

---

AQUAGEST et CIS Service robinetterie : 105, avenue Morane Saulnier ■ 78350 BUC  
ista CIS : Tél. : 01 39 20 28 00 ■ Fax : 01 39 20 28 01  
AQUAGEST : Tél.: 01 30 83 94 94 ■ Fax : 01 30 83 94 96

ista CIS : 3, rue Christophe Colomb ■ 91300 Massy  
Tél.: 08 20 20 88 02\* ■ Fax : 01 64 54 27 02

## Région Nord

---

ista CIS : Horizon 2000 - Mach 3 ■ Avenue des Hauts Grigneux ■ 76420 Bihorel  
Tél.: 02 35 59 28 80 ■ Fax : 02 35 60 71 14

ista CIS : Technoparc des Prés ■ 7, allée Lakanal ■ 59 650 Villeneuve d'Ascq  
Tél.: 03 28 76 10 90 ■ Fax : 03 20 91 40 70

## Région Centre-Est

---

ista SECR : Parc de la Grive ■ 16, rue de Lombardie ■ 69150 Décines-Charpieu  
Tél.: 04 72 65 31 00 ■ Fax : 04 72 65 31 39

ista CIS S.N.C au capital de 3.034.169 Euros

Siège social : 30, avenue Carnot ■ 91300 Massy

Tél.: + 33 (0)1 69 19 53 00 ■ Fax : + 33 (0)1 69 19 53 01

www.ista.fr ■ www.istablog.fr

